

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20090612-0000003157-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP-2009-9-6-5

Séance du vendredi 12 juin 2009

PROGRAMME C261, C262 ET C762 PROJETS ELIGIBLES AU TITRE DE LA CONVENTION ADEME-DEPARTEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I-6^{ème}/06 du 13 et 14 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 – Maîtrise des déchets et qualité de l'air (C06 et C07),
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission Permanente,
- VU le rapport au Conseil Général du 28 septembre 2004 approuvant l'accord-cadre pluriannuel entre l'ADEME et le Département du Haut-Rhin portant sur la période 2004-2009.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les décisions de co-financement proposées dans le cadre de la convention ADEME-Département 2007 et 2008, conformément au tableau annexé au rapport, et décide le versement des subventions correspondantes, dont le total se monte à 165 901 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés, en section d'investissement, à hauteur de 10 717 €, sur le Programme C261 Fonction 731 Nature 20414 Chapitre 204, à hauteur de 150 520 €, sur le Programme C262 fonction 731 Nature 20414 Chapitre 204, à hauteur de 4 664 € en section de fonctionnement, sur le Programme C762 fonction 731 Nature 65734 Chapitre 65.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions